

AFFECTATION DES ENSEIGNANTS - EXIGENCES PARTICULIÈRES 2024-2025**CHAMP D'ENSEIGNEMENT VISÉ : 1 (adaptation scolaire seulement)****ENSEIGNEMENT AUPRÈS DES ÉLÈVES PRÉSENTANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE MOYENNE À SÉVÈRE (DIM) FRÉQUENTANT UNE CLASSE RÉGIONALE. (SDI – soutien à la déficience intellectuelle)**

- Considérant que les élèves qui fréquentent les classes régionales nécessitent des interventions très adaptées en raison des différents troubles spécifiques qui les caractérisent (trisomie, autisme, microcéphalie, surdité sévère, troubles sensoriels, déficience moyenne à sévère, traumatisme crânien, troubles envahissants du développement);

Le Centre de services scolaire des Affluents établit les exigences particulières suivantes pour l'enseignement dispensé par un enseignant dans les classes régionales destinées aux jeunes qui manifestent une déficience intellectuelle moyenne à sévère :

1. Avoir lu le présent formulaire portant sur cette clientèle;
2. S'engager à compléter sa formation, au besoin, en suivant des formations pertinentes, notamment la formation CPI ainsi qu'adhérer à l'approche TEACCH.

MANDAT	CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉLÈVE	ORGANISATION PÉDAGOGIQUE
Permettre aux élèves présentant une déficience intellectuelle moyenne à sévère et un trouble du spectre de l'autisme d'évoluer dans un environnement pédagogique respectant leur rythme et leur besoin et de maximiser leur autonomie. Favoriser le développement global de l'enfant sur les plans de l'autonomie fonctionnelle, de la communication, de la lecture et de l'écriture, de la mathématique, de la gestion du temps, de l'espace et de l'argent, de la motricité fine et globale et de la socialisation.	Celui qui à partir d'évaluations formelles présente un trouble du spectre de l'autisme et une déficience intellectuelle moyenne à sévère ou un fonctionnement comparable. Peut être identifié par un code de difficulté 24, 50 ou un autre code d'handicap. [1] Les capacités personnelles (cognitives, fonctionnelles ou autres) ne lui permettent pas de progresser au secteur régulier sur le plan de ses apprentissages et de sa socialisation.	Les enseignants sont spécialisés en adaptation scolaire. Un technicien en éducation spécialisée est associé à chacune des classes. Un technicien en éducation spécialisé (Pivot) et un préposé aux élèves handicapés (15 h) sont en soutien au milieu. La période du diner des enseignants et des élèves peut être d'une durée de 60 minutes. Les enseignants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilisent une approche structurée et individualisée : temps, organisation des tâches, système de travail, espace. ▪ Interviennent selon les besoins des élèves (enseignement individualisé, sous-groupe, groupe); ▪ Utilisent le programme CAPS auprès de cette clientèle. ▪ Personnalisent leurs interventions selon les besoins des élèves sur le plan de la communication, des habilités. Des photos, des pictogrammes et/ou l'écriture sont utilisés pour faciliter la communication. Des cours d'éducation physique et d'arts sont offerts aux élèves. Des activités d'intégration avec les élèves du régulier sont prévues. Les services de psychoéducation, de psychologie, d'orthophonie (associés à un technicien en stimulation du langage) et d'ergothérapie sont disponibles selon les besoins. Une collaboration avec les différents centres de réadaptation est favorisée. Chaque élève a un plan d'intervention individualisé. Un service de transport est offert selon les besoins (berlines).

[1] Un élève (en impasse de service) dont les besoins, documentés par l'équipe multidisciplinaire, traduisent que ce service constitue la meilleure réponse à sa situation pourrait se retrouver dans cette classe spécialisée.

Vous devez également accéder au lien suivant afin que l'exigence soit mise à votre dossier:

[Lien formulaire](#)